



L'ex de mon beau frère refuse qu'il voit ses enfants

Par **chrys08**, le **09/11/2011** à **20:30**

Bonjour,

Cette question ne me concerne pas directement ! En effet, voilà maintenant 2 mois que j'héberge mon beau-frère qui s'est séparé de son amie avec laquelle il a eu 3 enfants. Il travaille mais il s'est retrouvé avec de grosses difficultés financières car il a dû aller à l'hôtel pendant 2 mois et depuis je l'aide.

Son ex, avec qui il n'était pas marié, lui interdit de voir ces 3 enfants (les 3 sont reconnus) tant qu'il ne verse pas de pension alimentaire, elle interdit même les conversations téléphonique avec ses enfants de 14, 11 et 5 ans. Ils sont obligés de se voir en cachette. Celui-ci n'est pas contre pour payer une pension alimentaire mais c'est difficile pour lui en ce moment car il essaie de se remettre financièrement, de se trouver un logement etc... il lui a dit qu'il était prêt à payer mais il veut voir ses enfants. celle-ci refuse et lui dit qu'elle va partir loin avec ses enfants. Il a été cherché 1 dossier pour saisir le juge des affaires familiales mais en attendant ses enfants lui manque énormément et il ne sait même pas si il va pouvoir les voir à Noël. Je voudrais savoir quels sont ses droits ? Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **09/11/2011** à **21:40**

S'il n'y a aucun jugement lui accordant un droit de visite et/ou d'hébergement, il ne peut contraindre le parent chez qui les enfants vivent. Il ne fallait pas partir tant qu'il n'avait pas un jugement

Par **chrys08**, le **09/11/2011** à **21:46**

Il n'a pas eu le choix étant donné que c'est elle qui lui a demandé de partir ! Merci d'avoir répondu !

Par **mimi493**, le **09/11/2011** à **21:47**

Mais si, il avait le choix, il refusait de partir.